

## Point d'attention dans les zones piétonnes : l'espace occupé par des terrasses



### Avis recueilli auprès d'

**Les zones de terrasses** (de restaurants, cafés et autres) très souvent problématiques dans les zones piétonnes, particulièrement pour les personnes déficientes visuelles.

Pourquoi ? La ligne guide naturelle des façades n'est pas dégagée et la zone de terrasse n'est pas détectable à la canne.

L'occupation privative du domaine public pour l'installation de terrasses (permanentes ou temporaires) ne doit pas constituer une entrave au cheminement logique des piétons. C'est pourquoi, il est essentiel que les critères suivants soient respectés :

- ⇒ Au droit de celles-ci, un libre passage de minimum 150 cm (idéalement 250 cm) doit être garanti ;
- ⇒ Dans le cas où elles sont accolées aux façades, l'ensemble de leur périmètre doit être détectable à la canne par la mise en place d'une séparation physique.

⇒ nous recommandons de **garantir le maintien/le dégagement de la ligne guide naturelle des façades**, en tout temps.

⇒ **Si néanmoins des terrasses devaient être accolées aux façades**, attention au débordement de celles-ci en l'absence de limites physiques. **Pour limiter leurs emprises par les exploitants et/ou la clientèle**, il est préférable de **prévoir ces zones de terrasse sur un « socle » franchissable par les personnes en fauteuil roulant et se déplaçant avec des aides techniques**, détectable au pied et à la canne (type bordure 4/16).

⇒ Nous recommandons également, de **délimiter latéralement les zones terrasses par la mise en place d'un dispositif « mobile » type bacs à fleurs détectables à la canne (c'est-à-dire des bacs prolongés jusqu'au sol et contrastés visuellement)**, de largeur équivalente à l'encombrement des terrasses, ou **des parois amovibles détectables à la canne (système sur charnières, qui puissent être rabattues lorsque les terrasses ne sont pas exploitées)**. Si le choix s'oriente sur cette 2<sup>ème</sup> solution et que ces parois sont vitrées, il faudra veiller à ce qu'elles soient sécurisées visuellement (traverses contrastées et incorporées dans le vitrage).





© Atingo